

**Moulignerne**

*L'an deux mil vingt et un, le lundi 6 décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Moulignerne, régulièrement convoqué le 29 novembre, s'est réuni dans la salle des loisirs, sous la présidence de Monsieur Alain BOURDIN, le Maire.
Monsieur Olivier REMBERT a été nommé secrétaire de séance.*

Etaiént présents : Alain BOURDIN – Laurent FERTE - Stanislas HUART - Bruno ROUAULT DE COLIGNY - Jean-Paul GUIDOIN - Pierrette GILLIER - Charlotte GIRARD - Sylvaine HERVÉ - Paul HERVÉ – Olivier REMBERT - Romain CANTIN

Etaiént absents excusés : Arnaud LENUD – Guillaume DE LA TULLAYE (pouvoir Bruno ROUAULT DE COLIGNY) – Sandrine FAUVEAU (Pouvoir Pierrette GILLIER) - Valérie DELAIRE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Demande de subvention LEADER pour le projet d'acquisition d'un véhicule 9 places électrique. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve le PV du conseil municipal du 8 novembre dernier, à l'unanimité.

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2022 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 de la Commune et opte pour le plan de comptes développé de la M57.

RÉVISION DES TARIFS LOCATION SALLE DES LOISIRS / CHAUMIERE / PHOTOCOPIES / CAPTURE ANIMAL : Considérant qu'il n'y a pas eu d'augmentation de tarifs depuis au moins 6 ans, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de fixer les tarifs comme suit à partir du 1^{er} janvier 2022 :

- Location Salle des Loisirs :

Habitant de Moulignerne	
La journée	110 €
2 jours	160 €
Demi-journée (4h)	50 €
Habitant hors commune	
La journée	200 €
2 jours	250 €
Demi-journée (4h)	100 €
Association communale	Gratuit
Association hors commune	
La journée	100 €
2 jours	150 €
Demi-journée (4h)	70 €
SUPLÉMENT CHAUFFAGE	25 € / jour
Du 1^{er} octobre au 31 mars	

- Location Chaumière :

Habitant de Mouliherne La journée 2 jours	90 € 135 €
Habitant hors commune La journée 2 jours	170 € 220 €
Association communale	Gratuit
Association hors commune La journée 2 jours	90 € 140 €
Demi-journée (4h)	50 €

Concernant les tarifs photocopie, l'assemblée délibérante opte pour la gratuité pour les associations. Pour les particuliers, les tarifs restent inchangés. Il en est de même pour les tarifs de frais de capture et de pension des animaux errants.

RH : AUTORISATIONS D'ABSENCES EXCEPTIONNELLES « EVENEMENTS FAMILIAUX » : Vu l'avis défavorable datant du 11 octobre 2021 du collège des représentants du personnel au motif que le nombre de jour d'autorisation d'absence est insuffisant en cas de décès d'un enfant, le conseil municipal a décidé de porter le nombre de jours à 5 au lieu de 3.

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS LEADER – PROJET VÉHICULE ÉLECTRIQUE : Deux devis ont été étudiés. Un marché à procédure adapté a été lancé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le projet de l'acquisition d'un véhicule électrique et d'approuver le plan de financement suivant :

- Coût de l'opération du mieux disant : 43 306, 66 € HT
- Fonds LEADER : 34 645, 33 € HT, soit 80%
- Autofinancement : 8 661, 33 € HT, soit 20%

ECOLE : CLASSE DECOUVERTE : Les 30 élèves de CE2 - CM1 -CM2 de l'école Pomme de Reinette vont partir en classe découverte du 21 au 25 mars 2021 à Chancay en Indre-et-Loire afin de découvrir les châteaux de la Loire. Ils visiteront le château d'Ambroise et d'Azay-le-Rideau, le Clos Lucé ainsi que les jardins de Villandry. Un atelier est également prévu sur le thème des blasons. La prochaine classe découverte sera dans 3 ans. Afin de financer ce projet, un appel aux dons est lancé. L'APE ainsi que la commune participeront également au financement de ce projet. Coût total du projet : 11 833.18 €. Participation des familles 90€/enfant. Total restant 9 133.18€ (environ 3000 euros pris en charge par l'APE). **Total restant commune : 6 133, 18 €**

CANTINE : RECLAMATION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES : Un courrier signé des représentants des parents d'élèves a été distribué dans les cahiers des écoliers concernant le taux d'encadrement à la cantine, un quatrième agent est demandé pour la surveillance. En réponse, le Maire a désigné deux conseillères en charge des affaires scolaires d'aller à la cantine afin d'observer l'organisation du service. Des échanges, plus l'investissement d'un deuxième chariot roulant ont permis un service plus performant. A ce jour, les enfants sortent au plus tard à 13h05 et profitent pleinement de leur récréation. Fort de cette nouvelle organisation, le conseil a décidé unanimement de ne pas créer un poste supplémentaire pour la cantine.

DECORATIONS DE NOEL : Les agents communaux ont installé les décorations sur les candélabres. Comme l'année dernière, la municipalité a choisi de louer des décorations (25 pour candélabres et 1 rétroprojecteur pour la façade de la mairie). Un grand sapin offert par Pierrette et Didier GILLIER a été installé devant la mairie. Celui-ci ainsi que le bourg ont été décorés par les élus. Une réflexion est envisagée sur l'achat de décorations pour l'année prochaine. Des prises guirlandes seront installées Route de Mouliherne à Baugé. Un point sera fait en 2022 sur les autres prises guirlandes à installer. Le Maire remercie les conseillers présents lors de la matinée du samedi 4 décembre pour la décoration du bourg.

VŒUX DU MAIRE : Les vœux du Maire initialement prévus le vendredi 14 janvier 2022 à la salle des loisirs sont annulés au vu de l'évolution de la crise sanitaire. Ces derniers seront remplacés par une vidéo qui sera diffusé sur le site internet et la page Facebook de la commune. Elle sera également disponible en mairie pour les moulihernais ne disposant pas d'accès à internet.

BULLETIN MUNICIPAL : Monsieur le Maire remercie la commission bulletin pour le travail réalisé. Les 550 exemplaires seront livrés en mairie la semaine prochaine. L'organisation pour la distribution de ces derniers ainsi que des paniers garnis a été planifiée, elle sera assurée par tous les élus. Début des tournées lundi 20 décembre.

QUESTIONS DIVERSES :

RESSOURCES HUMAINES : Le maire assure actuellement les entretiens professionnels de tous les agents communaux, ils se termineront le 13 décembre

VEHICULE TECHNIQUE : il est prévu le changement du camion benne du service technique, deux devis ont été présentés dont un véhicule neuf ainsi que l'identique en occasion pour 20 000 euros de moins avec un moteur neuf. Les deux adjoints voirie se déplaceront pour essayer le véhicule d'occasion.

REMY LOUVET : A sa demande auprès du préfet du Maine et Loire, Pierre ORY, Monsieur Rémy LOUVET, ancien maire de la commune a été reconnu Maire Honoraire.

CABINET MEDICAL : le cabinet du docteur BONILAURI va être malheureusement fermé pour une durée indéterminée à partir du 13 décembre. Cette décision fait suite à l'obligation de soins longs pour notre médecin. Cependant, Jean-Louis et Françoise ont maintenu tous les rendez-vous urgents dont les vaccins, et ont pris des contacts avec des collègues de communes limitrophes afin de répartir leur patientèle.

VOIRIE / BATÎMENTS : Les travaux de réfection des trottoirs pour l'année 2021 sont finis. Des devis pour l'année 2022 sont en cours.

Le lamier est actuellement sur la commune.

L'enfouissement des réseaux Rue du Val et Chemin du Châtaignier est prévu pour 2022. Par la suite, cette voirie sera refaite (courant 2023).

Des enrobés sont également prévus à la Haraudière, le Maupas et le Chant d'Oiseau pour 2022. L'entreprise Hardouin Lainé est intervenue fin novembre à l'église à l'aide d'une nacelle afin de procéder à des devis précis de toiture. A l'occasion, l'intégralité des gouttières ont été débouchées ou changées pour certaines, dans l'attente des travaux.

Une entreprise doit également se déplacer sur l'aire de camping-car de la place des anciens combattants afin d'effectuer un devis pour le bac de vidange des eaux usées.

FETE ET LOISIRS : Le marché de Noël initialement prévu à la salle des loisirs aura lieu à la salle de sports en raison du mauvais temps prévu pour le 12 décembre.

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL PRÉVUE LE LUNDI 10 JANVIER 2022 A 18h30.

La séance est levée à 21h10.